



ASSEMBLEE GENERALE DU 23 SEPTEMBRE 2016

L'Assemblée Générale de la Société de Tir de Cognac s'est tenue le vendredi 23/09/16 au Stand du Dominant à Chateaubernard, sous la présidence de Dominique Arnaudet.

Le Président ouvre la séance à 18 h 40. Il remercie de leur présence Romuald CARRY, maire adjoint chargé des sports à Grand Cognac, M. Bernard DISSLER, Président du Comité Départemental de Tir de la Charente. Il présente les excuses de Mme PECHEVIS, Vice-présidente du Conseil Départemental en charge des sports, et M. LELIEVRE, Conseiller départemental de la Charente

Avant de commencer la séance, le Président demande d'observer une minute de silence en mémoire des personnes disparues au cours de la saison écoulée et les victimes des attentats survenus durant l'année.

L'ordre du jour est ensuite approuvé.

Approbation du Compte rendu de l'Assemblée Générale 2015.

Le procès verbal de l'Assemblée Générale du 25/09/15 joint à la convocation de ce jour n'appelle aucune remarque.

Il est adopté à l'unanimité des membres présents ou représentés.

Compte rendu moral

Marie Agnès ARNAUDET donne lecture du compte rendu moral

Nous étions présents au mois de septembre pour le Forum des Associations et nous avons organisé une journée Portes ouvertes.

Un partenaire pour les équipements sportifs a été trouvé. Des polos et gilets ont déjà été distribués.

Philippe Lamy, membre du Comité Directeur a donné sa démission, il reste toutefois licencié dans notre Club, nous le remercions de tous les services rendus à l'Association.

Au cours de la saison 2015-2016, la Société de Tir de Cognac a vu son nombre de licenciés se stabiliser. En effet au 31 août 2015 nous étions 129 nous sommes 131 en 2015/2016.

Nous rappelons pour ceux qui souhaitent participer aux championnats départementaux qui ont lieu cette année les 5 et 6 novembre 2016 qu'il est urgent de renouveler leur licence afin de figurer dans le système informatique fédéral.

Nous vous indiquons que les tirs contrôlés s'effectueront suivant un calendrier qui sera mis à disposition sur le site internet du club et sur panneau d'affichage au club.

Après l'élection du nouveau bureau, un calendrier des séances de tirs contrôlés sera affiché sur les pas de tir .

- Achats

- . Une veste de tir pour carabinier
- . Une veste + pantalon (one shot)
- . Une carabine 10 M





- Vie sportive

Plusieurs tireurs et en particulier les jeunes de l'École de Tir ont été récompensés par l'OMS pour leurs résultats obtenus pendant la saison 2014/2015.

Bruno PETIT vous communiquera un peu plus tard les résultats des divers championnats. Toutefois, Kyllian TOURRAIS a participé aux championnats de France Ecole de Tir à Montbéliard.

La société a organisé lors de la saison passée, les Championnats départementaux 10 M Ecole de Tir

Nous avons comme chaque année, accueilli et initié des jeunes pendant les vacances scolaires dans le cadre des stages multisports organisés par Grand Cognac.

Le club de Marennes nous a reçu pour une rencontre amicale.

Code vestimentaire

Nous tenons à vous préciser un petit point de règlement concernant le code vestimentaire (Article A.1.2 du règlement de la Gestion Sportive Fédérale) :

« Il est de la responsabilité des compétiteurs d'être sur les stands de tir vêtus d'une manière appropriée à un événement sportif. Tous les sports sont concernés par l'image qu'ils présentent au public et aux médias. Le tir doit grandir comme un sport qui se médiatise, les tireurs doivent donner une image positive de notre sport.

Pour remédier à cette situation et parvenir à un changement positif, le Comité Directeur de la FFTir prévoit les orientations suivantes :

Tous les vêtements portés par les concurrents lors des compétitions de classe nationale, soit lors de matches de qualification, des finales des compétitions ou aux cérémonies de remises des récompenses, devront être des tenues sportives appropriées pour les athlètes. Le port du jean est accepté sous réserve qu'il soit de couleur uniforme sans trous et sans découpes effilochées.

Au cours de toutes cérémonies, les athlètes doivent être vêtus d'une tenue sportive rappelant l'appartenance à leur Club. Pour les équipes, tous les membres de l'équipe doivent porter la même tenue sportive.

Concernant tout particulièrement les règles vestimentaires su pistolet et du plateau, l'objectif de la FFTir est de faire porter aux tireurs, dans les compétitions, des tenue sportives rappelant si possible l'appartenance à leur club.

Pour les disciplines ISSF : Durant les compétitions les athlètes doivent porter des chaussures conformes aux Règles. Ils ne sont pas autorisés à porter tout type de sandales, ni à retirer leurs chaussures (avec ou sans chaussettes).

La sanction pour un tireur qui ne portera pas une tenue jugée conforme sera un avertissement »

- Travaux

- 2 journées « grand ménage » dans l'optique des championnats
- Réparation du portique ciblerie à 25 m détérioré par des tireurs maladroits.
- nous sommes toujours dans l'attente d'une réponse concernant le devenir de notre club au niveau des installations.





- Vie associative

Nous vous rappelons que le site Internet de la Société de Tir est opérationnel et qu'il peut être alimenté régulièrement de nouvelles informations.

Avertissement : Pour les tireurs possédant une carte de membre dans un autre club, cette carte vous donne le droit de pratiquer votre sport à l'unique condition de vous renseigner sur les places disponibles et le règlement du club avant de vous déplacer.

Ce rappel a pour but d'éviter des incidents préjudiciables à notre club.
Tout manquement à ces règles de bonnes conduites pourraient entraîner la radiation du club.

Pour établir un dossier pour une détention d'armes, il est inutile d'apporter vos documents au stand, ils doivent être envoyés directement à la Préfecture. Le Président informe qu'il fournira au demandeur la liste des pièces justificatives pour remplir les dossiers.

A compter de cette année, tous les documents (feuilles vertes, carnets de tir, etc ...) seront mis dans des panières dans la grande salle, les tireurs pourront ainsi récupérer leur document.

Compte rendu financier (Brigitte Texier)

Les comptes de gestion (distribués en séance) font apparaître un résultat négatif de 573.73 €

Compte de produits, les principaux produits se répartissent de la manière suivante :

- Cotisation : 69 %
- Dons mécènes et partenaires : 9,7 %
- Produits stockés : 9,6 %
- Subvention Grand Cognac : 8,7 %
- Divers : 3%

Compte de charges, les principales charges se répartissent de la manière suivante :

- Cotisations et engagement : 43,6 %
- Achats : 21,8 % (dont 3,3 % équipement sportif)
- Déplacement : 18,2 %
- Assurances : 3,6 %
- Divers : 12,8 %

Les manifestations sportives ont été un poste de dépense significatif avec des déplacements éloignés pour les championnats de France (Montbéliard / Volmoranges).

3 assureurs ont été mis en concurrence, un nouveau contrat a été mis en place avec Axa. Cette opération nous a permis de réduire le montant de la prime de 30 % en ayant une meilleure couverture d'assurance.

Le montant des cotisations, ne permettent pas de couvrir les charges. Sans partenaires et la subvention du Grand Cognac, le club ne pourrait pas maintenir ses équipements sportifs et investir de nouveaux équipements.





Rapport des vérificateurs aux comptes

Lors de leurs investigations, Pierre Bureau et Alain Lamoureux, vérificateurs aux comptes, n'ont découvert aucune anomalie.

Ils félicitent la trésorière pour la parfaite tenue des comptes et invite l'Assemblée Générale à adopter le bilan. Pierre BUREAU ajoute que la tenue des comptes est parfaite, que Brigitte fait une comptabilité sérieuse et rigoureuse.

Le bilan d'exploitation 2015/2016 est approuvé à l'unanimité.

Augmentation du tarif des licences pour la saison 2017/2018.

Le Comité Directeur propose à l'assemblée une augmentation de 5€ sur le montant des licences, soit :

Adulte : 165 €

Jeune : 100 €

Couple : 285 €

1 Adulte + 1 jeune : 245 €

L'augmentation est adoptée à l'unanimité moins 2 abstentions.

Budget prévisionnel 2016-2017

Brigitte Texier présente le projet du budget 2016/2017 (distribué en séance).

Budget prévu de 31420 € contre 29000 € sur l'exercice précédent.

Ce prévisionnel est basé sur un effectif des tireurs équivalent à la saison précédente.

Il inclut des frais de déplacement en réduction (déplacements moins éloignés).

Le projet de budget 2016/2017, tel que présenté, est adopté.

Rapport de l'activité sportive 2015/2016

Bruno Petit procède à la lecture des résultats sportifs de la saison écoulée.

L'Assemblée félicite tous les tireurs pour leurs performances.

Désignation d'un représentant à l'Assemblée Générale de la Ligue

Dominique ARNAUDET remplacera le Président en son absence.

Désignation de 2 membres pour siéger au Comité Départemental de Tir

Bruno BELDENT et Dominique AUPRETRE sont candidats.

Ces deux candidatures sont approuvées par l'assemblée.

Désignation des vérificateurs aux comptes

Pierre BUREAU et Alain LAMOUREUX sont toujours d'accord pour s'occuper des comptes l'année prochaine.





Election au Comité Directeur

Liste des candidats au Comité Directeur :

Marie Agnès ARNAUDET, Dominique ARNAUDET, Dominique AUPRETRE, Bruno BELDENT, Marie BOURGOIN, Fabrice BOUTINES, Thomas BROUSSAUDIER, Jean Paul CLEMENCEAU, Eric DEVISE, Laurent DURNEZ, Gyll FAGES, Paul LABROUSSE, Bruno PETIT, Sébastien RASPIENGEAS, Brigitte TEXIER

Conditions de réalisation de l'élection du Comité Directeur :

Deux assesseurs ont été nommés pour procéder au dépouillement des votes.

Les votes ont été réalisés à bulletins secrets.

Résultat du vote du Comité Directeur :

Tous les candidats de la liste sont élus à la majorité des voix

Election du Président

Le Comité Directeur, après s'être retiré, propose Bruno PETIT au poste de Président.

Bruno PETIT est ensuite élu, à bulletin secret et à l'unanimité par les membres de l'Assemblée Générale, Président de la Société de Tir de Cognac.

Intervention des personnalités présentes :

Romuald Carry remercie la société de tir pour sa participation au forum des associations et félicite les tireurs pour leur résultat aux compétitions.

« GRAND COGNAC ne vous oublie pas.

Le déplacement du club, n'est pas un problème d'argent mais un problème de temps vu les projets en cours (travaux d'aménagement des bords de la Charente, Pôle sportif des Vauzelles....). Le Club de Tir de Cognac est en haut du planning. On va venir, avec les services pour monter un projet.

En attendant d'être déplacé, le logement attendant au stand va être mis à disposition du Club, ce qui permettra d'avoir plus d'espaces pour organiser les championnats.

Grand Cognac va d'autre part procéder à la dépollution de la butte au fond du 25 mètres. »

Bernard Dissler : « Je tiens tout d'abord à féliciter la dynamique de l'équipe de bénévoles. Les installations, conformes aux règles de l'ISSF, permettent aux athlètes de montrer leur talent dans cette discipline qui est le tir sportif. Je souhaite que le Grand Cognac et le Club trouvent une solution sur le dossier de déplacement du stand de Cognac. Il est impensable que ce Club disparaisse. Je félicite l'équipe sortante et la remercie pour le travail accompli. En ce qui concerne la nouvelle équipe il lui faudra continuer à diriger le navire en s'assurant qu'il arrive à bon port. »

Le Président remercie Romuald Carry et Bernard DISSLER pour leur intervention.

Questions diverses

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, Le président clôt l'Assemblée Générale à 20 h 30 et convie toutes les personnes présentes à partager le pot de l'amitié.

La Secrétaire adjointe
Marie Agnès ARNAUDET

Le Président
Dominique ARNAUDET

